



# RAPPORT D'ENQUETE :

## LA BIODIVERSITE DANS LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE

Octobre 2013

Les Communes forestières oeuvrent pour la prise en compte de la biodiversité en forêt

> en Languedoc-Roussillon

Les Athamantes n°4, 740 avenue des Apothicaires, 34090 Montpellier - Tél./Fax 04 11 75 85 17  
languedocroussillon@communesforestieres.org - [www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu](http://www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu)

> en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre, 13120 Gardanne - Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88  
paca@communesforestieres.org - [www.territoiresforestiers-paca.eu](http://www.territoiresforestiers-paca.eu)



# SOMMAIRE

---

1. Contexte et objectifs : <i>évaluer qualitativement l'appréhension de la biodiversité chez les acteurs locaux.</i> .....	1
2. Une enquête interrégionale, sur l'arc méditerranéen.....	3
3. Stratégie de diffusion.....	4
4. Approche analytique des différentes perceptions des territoires.....	4
4.1. Des connaissances en biodiversité forestières hétérogènes.....	5
4.2. Des enjeux essentiellement issus des problématiques portées par les chartes forestières de territoire .....	8
4.3. Un apport certain des CFT pour les territoires .....	9
4.4. Une implication grandissante dans l'outil Charte forestière.....	10
4.5. La biodiversité, un enjeu peu intégré aux CFT.....	11
4.6. Des acteurs de la filière forêt-bois contraints mais volontaires pour adapter leur pratiques .....	13
4.7. Des animateurs de charte orientés vers le développement socio-économique de la filière .....	14
5. Conclusion.....	15
6. Annexes .....	16

## 1. Contexte et objectifs :

*évaluer qualitativement l'appréhension de la biodiversité chez les acteurs locaux.*

Les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur présentent de forts contrastes au sein de leurs territoires. Des bords de la mer Méditerranée aux zones plus reculées dans les terres, des extrêmes s'opposent, de la vaste plaine au sommet de haute montagne. De ces contrastes importants découle une richesse de diversité exceptionnelle : diversité des espèces, mais aussi des habitats, des peuplements, des paysages, ou encore des climats.

Au sein de ces paysages, les Chartes forestières de territoire (CFT) couvrent 49 % du territoire interrégional et permettent la mise en œuvre de stratégies forestières territoriales efficaces. Le fonctionnement d'une CFT consiste à analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier pour le développement local du territoire. Sous le pilotage des élus, la Charte forestière repose sur une démarche de concertation entre les acteurs de la forêt et de la filière bois. Elle se concrétise par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel, multifonctionnel, mêlant le rôle économique, social, et environnemental des forêts.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011 – 2020, l'État encourage la mise en œuvre de projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier, en particulier dans les Chartes forestières de territoire (CFT). Ainsi en 2012, il lance un appel à projets intitulé « *Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier* ». Au titre d'animateur du réseau des Chartes forestières de territoire, les Unions régionales des Communes forestières du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont associées pour proposer un projet sur 18 mois :

### **« Développement partagé d'indicateurs de prise en compte de la biodiversité et intégration dans le suivi et l'évaluation des Chartes Forestières de Territoire ».**

L'objectif du projet est d'encourager une meilleure appropriation de la biodiversité forestière et des outils de suivi-évaluation développés par et pour les territoires. A travers l'amélioration de l'outil de suivi et évaluation des Chartes forestières de territoire (CFT), le projet a pour but, au sein des territoires, de :

- mettre en lumière l'intégration des enjeux liés à l'environnement et la biodiversité dans les politiques forestières ;
- permettre une meilleure appropriation de la biodiversité par les acteurs locaux ;
- pérenniser la prise en compte de la biodiversité forestière dans les territoires.



Pour cela, un premier travail propose l'élaboration et la diffusion d'un questionnaire dans les CFT des deux régions, afin de couvrir notamment trois objectifs :

- **appréhender** de manière générale **le degré de prise en compte de la biodiversité** dans le cadre de la charte et les thématiques associées
- **cerner l'implication des différents acteurs** et leurs perceptions relatives la biodiversité au sein de la CFT concernée, ainsi que les perspectives d'évolution
- **connaître certaines attentes** des acteurs impliqués **afin d'organiser la poursuite du projet** en cohérence avec celles-ci : préparation de la phase d'entretiens directs qui aura lieu sur chacun des territoires de charte et préparation des formations finales.

### Etat d'avancement des CFT en région PACA et Languedoc-Roussillon :

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

Etat d'avancement des Chartes Forestières de Territoire



Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

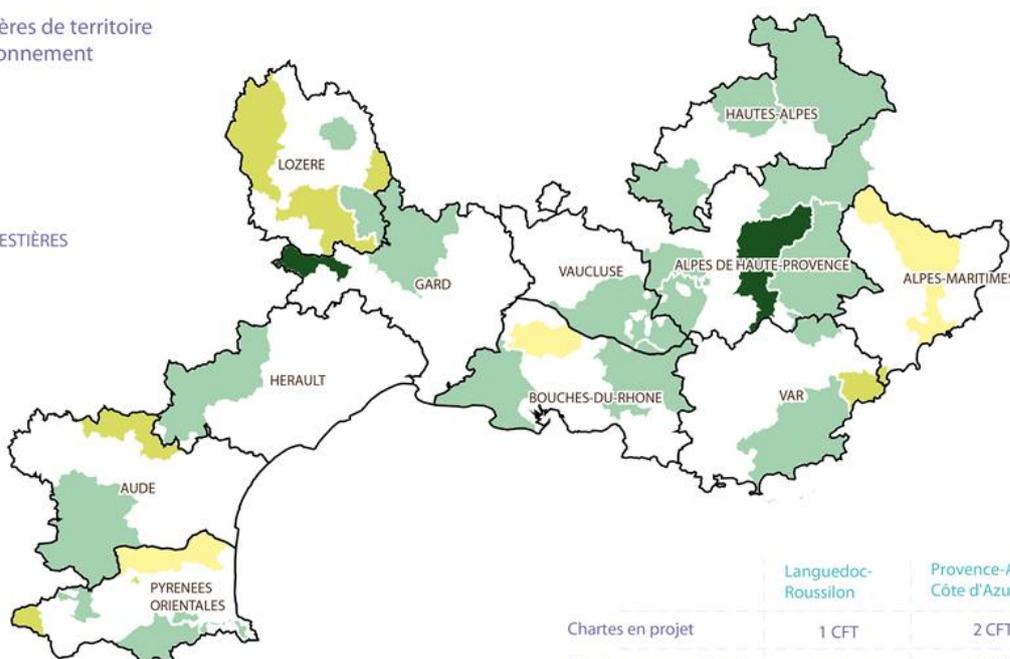


33 Chartes forestières de territoire dont 20 en fonctionnement

ETAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES

- En projet
- En phase d'élaboration
- Mise en oeuvre
- Finalisée

- Villes principales
- Limites départementales



	Languedoc-Roussillon	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Chartes en projet	1 CFT	2 CFT
Chartes en cours d'étude	5 CFT	1 CFT
Chartes mises en oeuvre	9 CFT	11 CFT

Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410, Communes forestières 2013 - Réalisation : Communes forestières PACA, 06/2013 - www.ofme.org



## 2. Une enquête interrégionale, sur l'arc méditerranéen

Les territoires concernés par le questionnaire en ligne<sup>1</sup> sont ceux relevant des CFT sur les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les CFT consultées sont :

### En Languedoc-Roussillon :

- CFT Châteauneuf-de-Randon
- CFT Haute Vallée de l'Aude
- CFT du Haut Languedoc
- CFT de la Montagne noire
- *(CFT du Pays Cévennes)*
- CFT de la Subéraie catalane
- CFT du Vallespir

### En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- CFT des Baronnies provençales
- CFT du Grand Briançonnais
- *(CFT du Massif des Maures)*
- CFT de la Montagne de Lure
- CFT du Pays A3V (Asses-Verdon-Vaire-Var)
- *(CFT du Pays d'Aix)*
- *(CFT du PNR de Camargue)*
- CFT du PNR du Luberon
- CFT Ubaye – Pays de Seyne

Les Chartes forestières de territoire présentent sur les territoires des deux régions mais non citées dans cette liste ne seront pas consultées, du fait de leur état d'avancement : elles sont généralement soit trop « jeunes » dans la phase d'élaboration, soit finalisé.

Des réponses apportées au questionnaire peuvent néanmoins concerner les CFT mentionnées dans les deux cas précédents, notamment si les acteurs sondés se positionnent sur plusieurs CFT (cas notamment des structures départementales ou régionales).

---

<sup>1</sup> Les CFT en italique sont celle n'ayant pas répondu au questionnaire.



### 3. Stratégie de diffusion

Le questionnaire, une fois proposé et validé par certains animateurs de Charte a été soumis à l'ensemble des acteurs participant aux comités de pilotage des CFT concernées, exception faite des partenaires financiers.

Au-delà, l'Office national des forêts (ONF), les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), les Chambres d'Agriculture, ..., en tant qu'appuis techniques ont bien entendu été consultés.

Le questionnaire est disponible en ligne sur le site internet de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne (OFME), à l'adresse suivante :

<http://ofme.org/ls2/index.php?sid=33813&newtest=Y&lang=fr>

L'invitation a été diffusée par voie électronique, aux adresses e-mail des acteurs, préalablement rassemblées par les animateurs de CFT. L'ensemble des personnes inscrites au sein des listes transmises par les animateurs de CFT ont été sollicités. Leur connaissance autour de la thématique biodiversité est donc hétérogène.

### 4. Approche analytique des différentes perceptions des territoires

Durant 1 mois environ, 473 personnes répartis sur 10 CFT, ont reçu une invitation à répondre au questionnaire. **Environ 18% d'entre elles, soit 85, l'ont effectivement complété.** Les questions formulées dans ce questionnaire sont disponibles en ANNEXE 1.

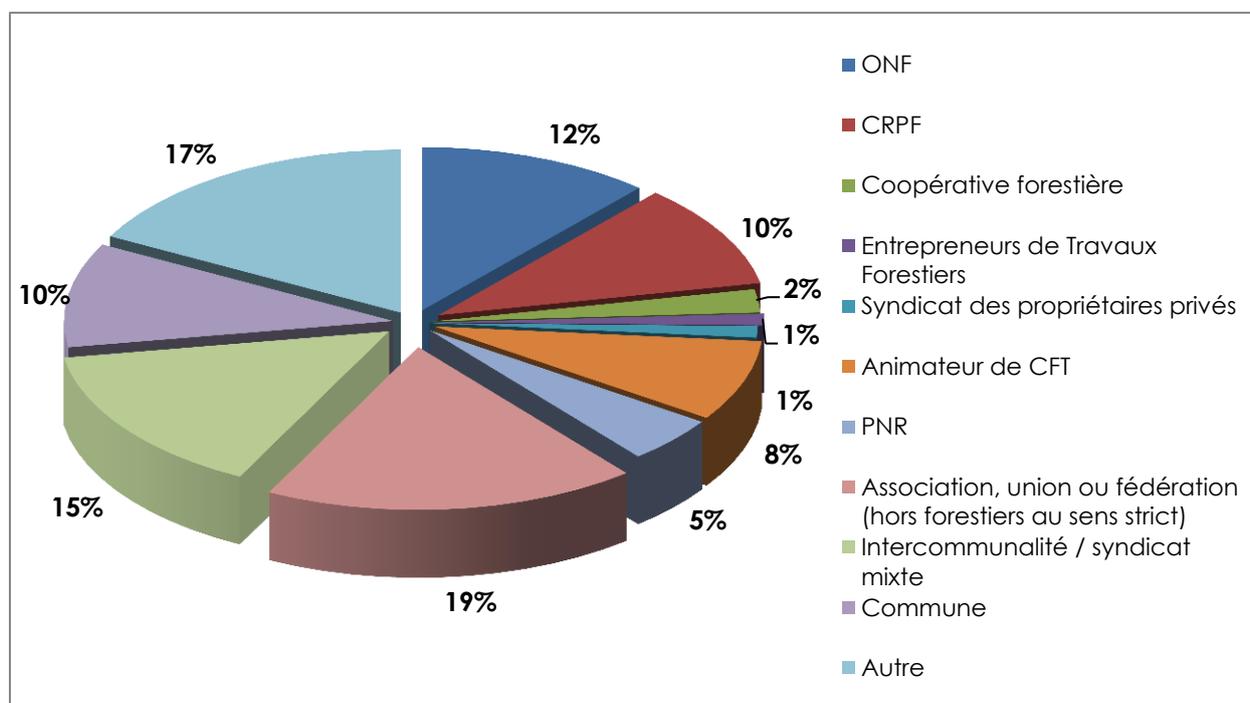


Figure 1 : « À quel titre répondez-vous à ce questionnaire ? »

Il est intéressant de remarquer que se sont mobilisés principalement des élus communaux ou d'intercommunalité (25 %), ainsi que des gestionnaires forestiers (ONF, CRPF) pour 22%. En rapport à leur nombre, les animateurs de CFT ont eux-aussi eu un taux de participation intéressant (10 CFT interrogés), puisqu'ils représentent 8 % des résultats obtenus. Les associations se sont mobilisées dans une moindre mesure, puisqu'elles représentent moins de 19 % des participants.

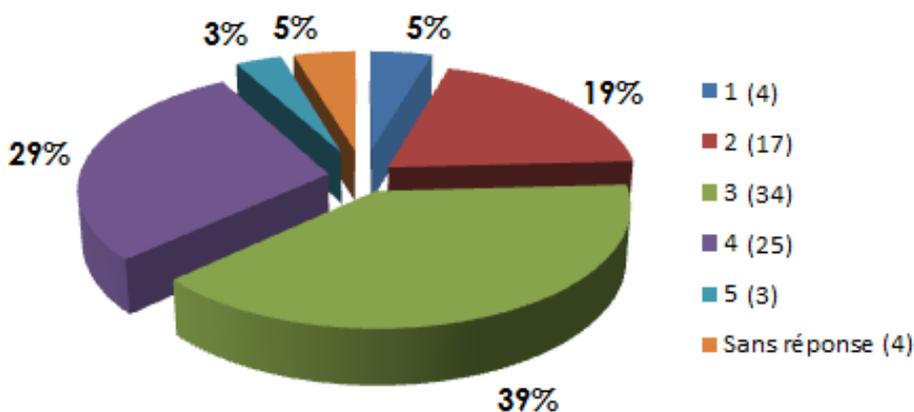
Au vu de ces résultats, **on ne tiendra pas compte** des catégories ETF (Entrepreneurs de Travaux Forestiers), syndicats de propriétaires privés, coopératives forestières et PNR, qui ne comptent qu'une seule réponse chacune, **dans les analyses spécifiques par profil d'acteur.**

Pour les Chartes ayant répondues au questionnaire, le taux de participation est hétérogène selon les territoires.

Avec un **taux de participation** d'environ **15 %**, soit 85 personnes, ce sont **principalement les gestionnaires forestiers (22%), élus de collectivité (25%)** ou leur représentant, **animateurs de CFT (en rapport à leur nombre dans les envois ; 8%)** et les **associations (19%) qui se sont mobilisés** pour ce questionnaire autour de la prise en compte de la biodiversité dans les Chartes.

#### 4.1. Des connaissances en biodiversité forestières hétérogènes

Il est ensuite demandé aux acteurs d'auto-évaluer leurs connaissances de manière générale vis-à-vis de la biodiversité forestière. Les notes relevées (s'échelonnant de 1 à 5, 5 étant la note maximale) sont celles-ci :



On constate que les notes maximum et minimum, 1 et 5, sont très peu attribuées. Cela peut s'expliquer par deux phénomènes, d'une part les personnes ayant répondu sont probablement les plus concernées par la biodiversité au sein de leur structure et peu prennent le risque d'affirmer dès les premières questions une totale maîtrise du sujet.

Figure 3.1 : « Sur une échelle de 1 à 5 relative à vos connaissances et votre maîtrise de la notion de biodiversité forestière (5 étant la note maximale), quelle note vous attribueriez-vous ? »

Plus de la moitié des personnes interrogées considère avoir une bonne connaissance vis-à-vis des enjeux de biodiversité.

Identification du niveau de connaissance, selon le profil des personnes interrogées :

	Note moyenne	Écart-type	Nombre de réponses
<b>ONF</b>	<b>3,70</b>	0,675	10
<b>CRPF</b>	<b>3,56</b>	1,014	9
<b>Autre*</b>	<b>3,17</b>	0,835	15
<b>Animateur de CFT</b>	<b>3,14</b>	1,069	7
<b>Association, union ou fédération (hors forestiers au sens strict)</b>	<b>2,88</b>	0,885	16
<b>Intercommunalité / syndicat mixte</b>	<b>2,92</b>	0,954	13
<b>Commune</b>	<b>2,50</b>	0,756	9

\* : Office de tourisme, Sentiers Nature, Interprofession Arfobois, Maison du bois, Chambres d'agriculture, Pays, Communes forestières

Figure 3.2 : « Sur une échelle de 1 à 5 relative à vos connaissances et votre maîtrise de la notion de biodiversité forestière (5 étant la note maximale), quelle note vous attribueriez-vous ? »

Logiquement, ce sont les acteurs gestionnaires de la ressource forestière qui se sont le mieux approprié la notion de biodiversité forestière ; les collectivités quant à elles semblent posséder des notions plus approximatives.

La note des représentants des associations est assez peu élevée, mais cela est probablement dû à la diversité de profil des personnes interrogées : écologistes, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), association de protection, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), mais aussi association de riverains ou de propriétaires, fédération de chasse, de pêche, association de promotion, etc. 92% de ces associations sondées mettent tout de même la thématique « Nature, environnement » dans leurs domaines d'intervention.

En mettant ces résultats en regard aux sources de connaissances citées par les différentes catégories d'acteurs, les résultats se confirment, avec les profils forestiers plus formés et informés autour de la thématique de biodiversité forestière, en rapport aux autres catégories :

	Études, formation	Activité professionnelle	Intérêt personnel	Entourage	Autre
<b>ONF</b>	90,0%	90,0%	40,0%	10,0%	10,0%
<b>CRPF</b>	77,8%	77,8%	44,4%	33,3%	0%
<b>Animateur de CFT</b>	71,4%	42,9%	28,6%	0%	0%
<b>Association, union ou fédération (hors forestiers au sens strict)</b>	56,3%	37,5%	50,0%	12,5%	0,0%
<b>Intercommunalité / syndicat mixte</b>	53,8%	46,2%	46,2%	0,0%	0,0%
<b>Autre</b>	33,3%	53,3%	13,3%	13,3%	13,3%
<b>Commune</b>	0%	33%	22%	11%	11%

Figure 4 : « D'où proviennent ces connaissances ? »



Enfin, on peut constater que ces acteurs sont demandeurs d'informations complémentaires à la thématique de biodiversité forestière, avec les moyens de diffusion d'information suivants:

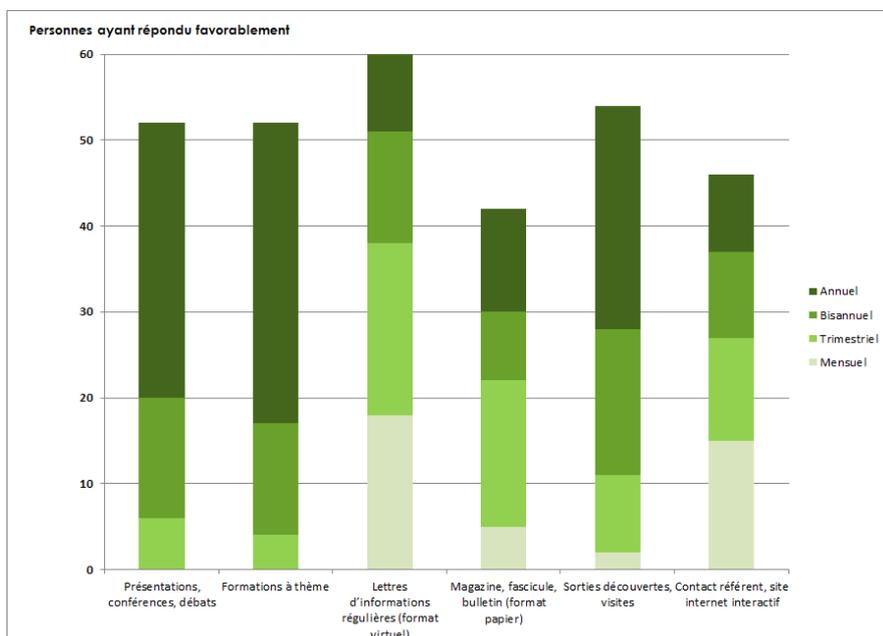


Figure 5 : « Souhaiteriez-vous être plus amplement informé sur les aspects de biodiversité forestière ? Par quel biais et à quelle fréquence ? »

Ainsi, les personnes sondées seraient globalement intéressées par plus de trois des six moyens de communication proposés, toutes fréquences confondues, et seuls quatre n'en sélectionnent aucun. Sont mentionnées en autres propositions des campagnes d'affichage, ou des rencontres comparaison / confrontation interterritoriales.

Un bon compromis entre ces différents avis serait de proposer des sessions une à deux fois par an associant théorique et pratique : la théorie lors de présentations, ou de formations directement suivies de la visualisation en pratique sur le terrain. Serait à y associer une diffusion d'information technique ou de données plus « formelles » quatre à cinq fois par an.

*Bien qu'étant **hétérogène**, la **connaissance** autour de la biodiversité forestière est **importante pour les gestionnaires forestiers** et **faible** pour les **élus de collectivité**, reste **moyenne** pour les **animateurs de CFT**. Une **volonté importante** de la part des personnes interrogées est **d'augmenter leur niveau de connaissance**, à travers des **lettres d'information, des sorties de terrain ainsi que des formations, à une fréquence adaptée à leur besoin.***

## 4.2. Des enjeux essentiellement issus des problématiques portées par les chartes forestières de territoire

Il est ensuite demandé à chacune des personnes interrogées de classer neuf enjeux forestiers selon 3 niveaux de priorité :

	Priorité principale	Priorité modérée	Priorité faible
<i>Mobilisation et commercialisation des bois</i>	59,0%	22,4%	18,0%
<i>Transformation et valorisation des bois</i>	55,4%	29,9%	12,8%
<i>Environnement et biodiversité</i>	42,5%	42,6%	16,7%
<i>Amélioration et dynamisation de la sylviculture</i>	34,3%	42,5%	23,1%
<i>Agriculture et forêt</i>	30,7%	41,2%	25,7%
<i>Regroupement du foncier</i>	21,3%	28,8%	50,4%
<i>Prévention des risques</i>	28,3%	37,5%	34,8%
<i>Valorisation des produits forestiers non ligneux</i>	13,0%	23,7%	63,2%
<i>Loisirs et tourisme</i>	15,4%	31,4%	55,3%

Figure 6.1 : « De 1 à 9, et 1 étant l'enjeu le plus important, pourriez-vous hiérarchiser les différents enjeux forestiers cités ci-dessous sur votre territoire ? »

Le détail par classes d'acteurs se trouve en ANNEXE 2.

Les **enjeux** liés à la **mobilisation et la valorisation des bois** sont **prioritaires** pour l'ensemble des personnes interrogées. La prise en compte des **enjeux de biodiversité** est annoncée comme **prioritaire pour la plupart des acteurs, excepté pour les animateurs de Charte et gestionnaire de la forêt privé.**

### 4.3. Un apport certain des CFT pour les territoires

85 réponses ont été recueillies à la question concernant la plus-value de la CFT sur le territoire. Cette question, possédait une partie ouverte nous permettant de ressortir des éléments qualitatifs. La répartition des réponses, tout acteur confondu, est la suivante :

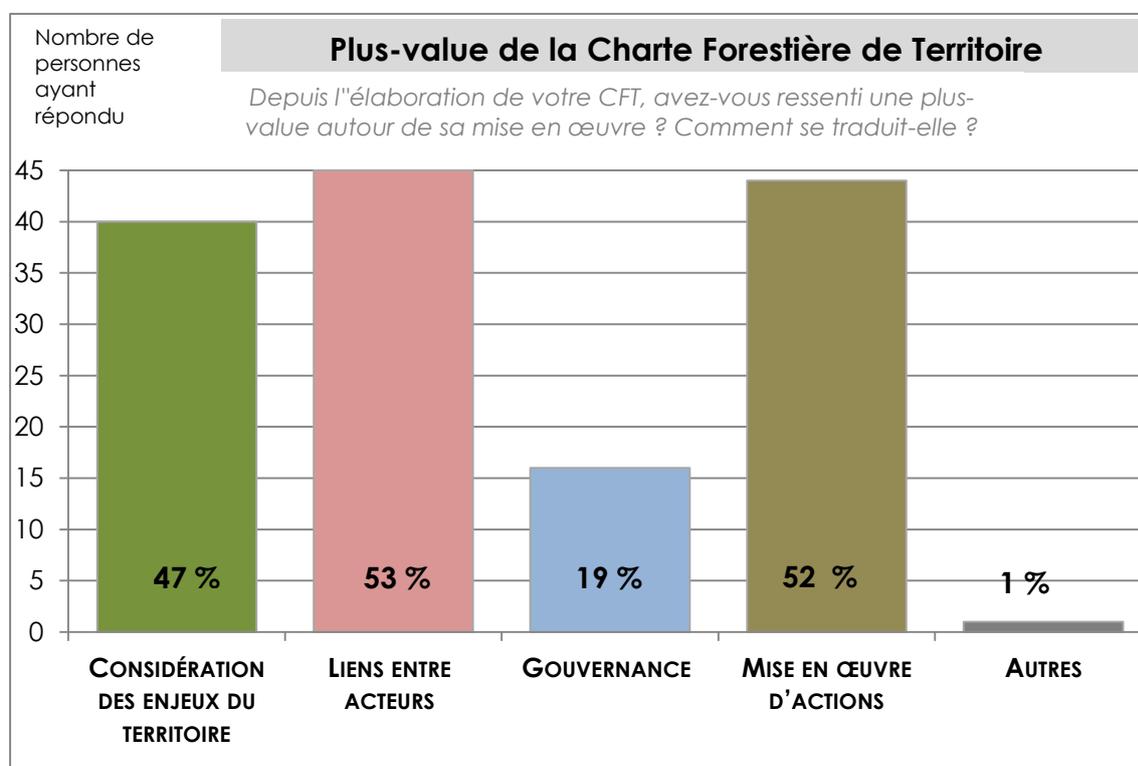


Figure 7 : « Depuis l'élaboration de votre CFT, avez-vous ressenti une plus-value autour de sa mise en œuvre ? Comment se traduit-elle ? »

Globalement, la CFT est considérée comme apportant une plus-value concrète dans sa réalisation, répondant aux problématiques du territoire tout en permettant la création de partenariats entre les acteurs.

Par ailleurs, les personnes interrogées sont satisfait de la mise en œuvre de la CFT. Une des perspectives exprimé est le développement des moyens pour la mise en œuvre du programme d'action, les difficultés liés au portage politique, et enfin la faible la prise en compte de la biodiversité et de l'environnement.

La **plus-value de la CFT**, pour les personnes interrogées, est **réelle** en termes de réponse aux **enjeux du territoire, et de création de partenariat**. Pour autant, il semble que la prise en compte de la **biodiversité**, malgré le fait que la thématique soit considérée comme une priorité, **ne soit pas mise en œuvre de façon satisfaisante**.

#### 4.4. Une implication grandissante dans l'outil Charte forestière

Il est demandé aux personnes interrogées de définir leur niveau d'implication dans la mise en œuvre de la Charte (question non posée aux animateurs de CFT), aussi bien initiale, actuelle et future. Les résultats sont les suivants :

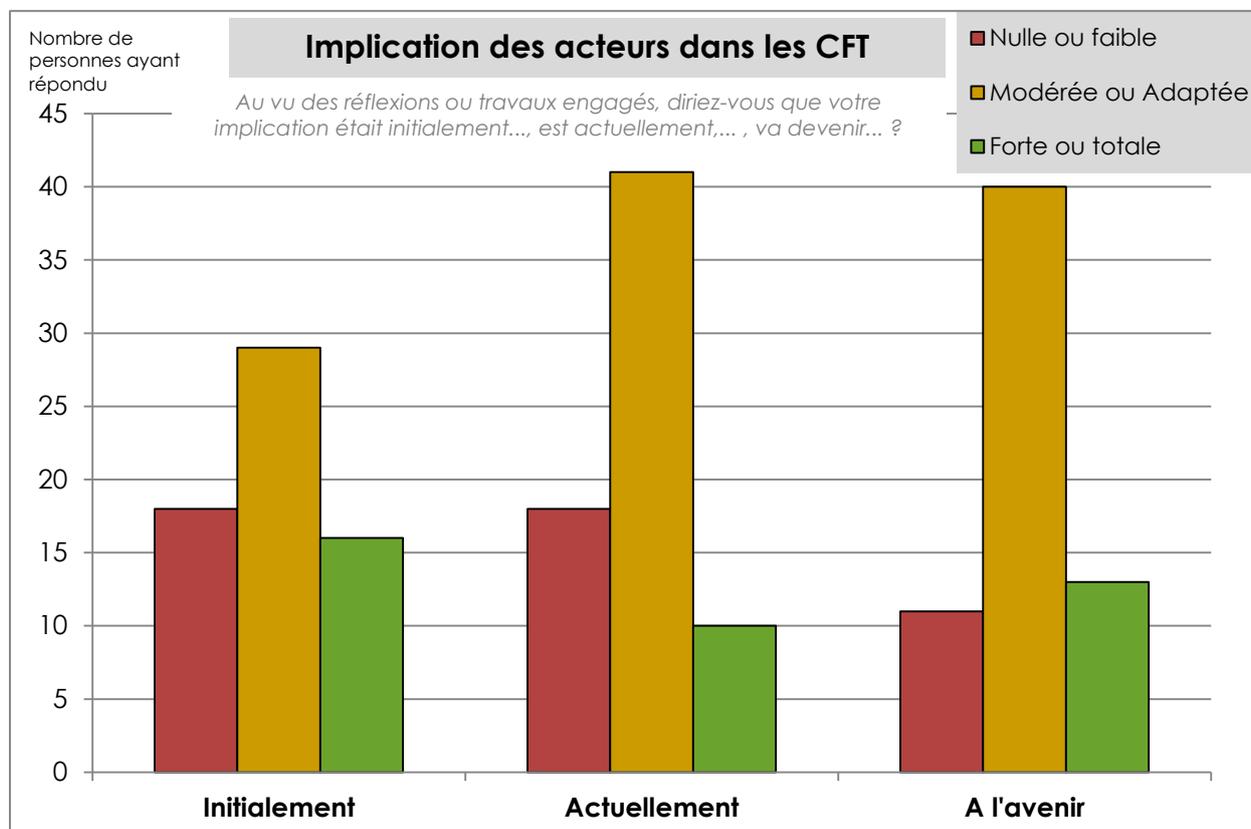


Figure 8 : « Au vu des réflexions ou travaux déjà menés dans le cadre de l'élaboration ou de la réalisation de la CFT, diriez-vous que votre implication était initialement..., est actuellement..., va devenir... ? »

On constate une implication considérée comme « adaptée » de la part des acteurs. Cette volonté d'implication est en hausse puisqu'on visualise dans les résultats que les trois classes « adaptée, forte et totale » sont en progression sur la période « Actuellement – À l'avenir ».

Nous constatons donc une **appropriation** de l'outil **CFT** ainsi qu'une **implication** dans sa mise en œuvre qui est **grandissante**

#### 4.5. La biodiversité, un enjeu peu intégré aux CFT

Deux premières questions assez générales permettent d'évaluer l'investissement des acteurs vis-à-vis de la biodiversité. Il est demandé aux personnes interrogées (sauf animateurs) :

1. Si elles ont « pu mettre en œuvre des actions pour répondre aux problématiques liées à la biodiversité en milieu forestier » ?
2. Puis si elles envisagent « d'autres actions à venir dans ce cadre » ?

				Actions à venir		
				Oui	Potentiellement	Non
				22	9	54
				25,9%	10,6%	63,5%
Actions déjà mises en place	Oui	26	30,6%	<b>12 (46,2%)</b>	<b>6 (23,1%)</b>	<b>8 (30,8%)</b>
	Non	59	69,4%	<b>10 (16,9%)</b>	<b>3 (5,1%)</b>	<b>46 (78%)</b>

*Figure 9 : « Dans le cadre de la CFT, avez-vous pu mettre en œuvre des actions pour répondre aux problématiques liées à la biodiversité en milieu forestier ? » ; « Envisagez-vous d'autres actions à venir dans ce cadre ? Préciser. »*

Il apparaît que 25% des sondés ont pas pu mettre en place des actions pour répondre aux problématiques liées à la biodiversité en milieu forestier.

75 % des personnes interrogées n'ont jamais mis en place d'actions visant directement la biodiversité et au-delà, ils ne souhaitent pas le faire. Pour 80% d'entre eux.

Les éléments qui suivent complètent la 1<sup>er</sup> partie de la partie 4.5 –La suite traite plus de la biodiversité dans la gestion courante.

## Type d'action pouvant prendre en compte les enjeux de biodiversité forestière, selon les personnes interrogées :

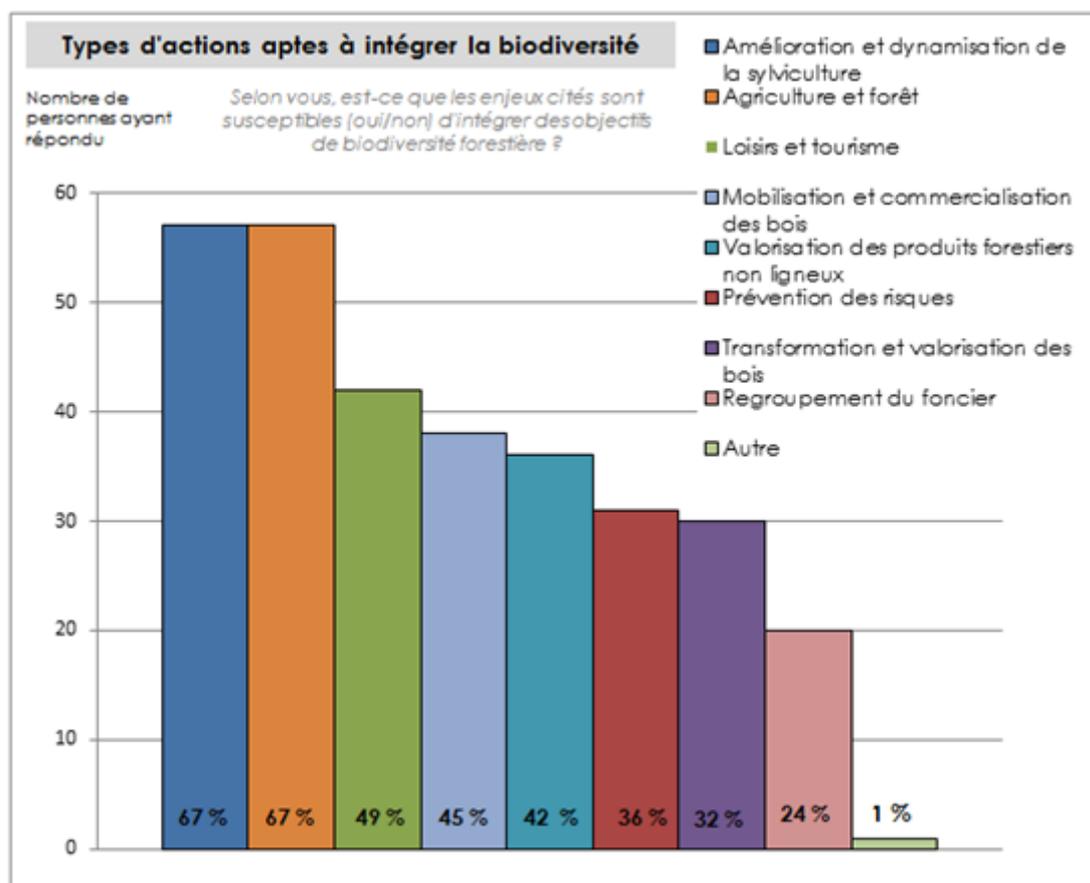


Figure 10.1 : « Selon vous, est-ce que les enjeux cités sont susceptibles (oui/non) d'intégrer des objectifs de biodiversité forestière ? »

Cette question permet tout d'abord de constater, au travers des commentaires apportés, que les acteurs ont de bonnes notions quant à la biodiversité forestière, aux impacts des types d'exploitation sur celle-ci et connaissent généralement les principes de précautions de base pour la protéger. Le niveau de connaissance estimé précédemment est donc justifié.

Le graphique ci-dessus montre que ce sont les deux enjeux de gestion – forestière et agricole – qui semblent les plus à même de prendre réellement en compte la préservation de la biodiversité. Par cette gestion, les acteurs ont en effet un impact direct sur leur environnement.

Arrivent dans une moindre mesure, les enjeux impliquant une activité humaine à l'intérieur de cet environnement (loisirs, mobilisation de bois, de produits forestiers non ligneux) puis ceux n'impliquant pas une présence directe sur le territoire. Les résultats par catégorie d'acteurs répètent cette analyse et sont disponibles en ANNEXE 3.

Pour les personnes interrogées, **seulement un quart** d'entre elles **ont déjà mis en œuvre des actions autour de la biodiversité**. Environ **70% de ce quart souhaitent s'investir à nouveau** dans la mise en œuvre de ces projets.

A contrario, une **majorité d'acteurs** interrogés (54%) **n'ont pas et ne souhaite pas mettre en œuvre ce type d'action**.

Par ailleurs, ce sont les **thématiques liées au tourisme et l'accueil du public, l'interface agriculture forêt et l'amélioration de la sylviculture** qui ont le plus **d'impacts potentiels sur la biodiversité**.

#### 4.6. Des acteurs de la filière forêt-bois contraints mais volontaires pour adapter leur pratiques

On interroge de façon ouverte les personnes travaillant dans la filière forêt bois (gestionnaires, propriétaires, entreprises, etc.) sur les **difficultés à prendre en compte la biodiversité dans leur activité**, et les perspectives d'amélioration.

D'ores et déjà, il apparaît que les problèmes soulevés sont ceux fréquemment rencontrés dans le milieu forestier, non spécifiques au cadre des CFT :

##### Freins à la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités

- Tout d'abord **les difficultés liées aux techniques et au changement de pratiques**, qui peuvent provoquer une opposition entre les aspects de production et de protection (pratiques sylvicoles, conduite des chantiers d'exploitation, mobilisation, etc.),
- La **question du financement** et/ou des **surcoûts induits** se pose,
- La complexité, le **manque de connaissance ou de lisibilité**,
- Les **très fortes pressions des aspects réglementaires**,
- Le **manque de concertation**.

##### Pistes de réflexions :

- Une **communication plus importante**, aussi bien concernant les enjeux que des données de terrain est souhaitée: informations, relevés et bases de données pour mieux comprendre le territoire, vulgarisation, ...
- Un **allègement et une simplification des procédures réglementaires** (notamment Natura 2000),
- un **appui technique** dans une volonté de développer d'avantage le mode de **contractualisation**,
- La nécessité **de financement des pertes ou surcoûts** engendrés par certaines « bonnes pratiques » apparaît.

De manière générale, force est de constater que ces différentes propositions d'améliorations, tout comme les problématiques soulevées au sein du paragraphe précédent, sont en grande partie liées et récurrentes quand il s'agit de biodiversité en forêt.



Pour les propriétaires forestiers privés, si ceux-ci perçoivent majoritairement l'intérêt patrimonial et l'enjeu de préservation de la biodiversité, la vision d'une contrainte technique reste encore très largement majoritaire. Au-delà, les réponses apportées actuellement conviennent rarement aux propriétaires, qui doivent pouvoir facilement combiner une forme de protection assumée, et une sylviculture intéressante.

Beaucoup précisent d'ailleurs à juste titre que la protection et le maintien des espaces naturels forestiers, habitats et espèces qui s'y trouvent a toujours globalement été d'actualité dans le milieu forestier, et que l'actuelle multiplication des réglementations n'encourage pas les propriétaires et gestionnaires à continuer dans cette voie qui semble d'avantage leur compliquer la tâche que leur apporter de réelles solutions pour une préservation efficace de leur environnement.

*Au vue des réponses apportées par les personnes interrogées, le projet pour une prise grande prise en compte de la biodiversité en forêt ne pourra s'attarder que sur les aspects de formation aux nouvelles techniques, de communication et de sensibilisation afin de mieux prendre en compte les aspects de biodiversité dans leurs métiers.*

#### **4.7. Des animateurs de charte orientés vers le développement socio-économique de la filière**

À la question « Avez-vous identifié des axes « biodiversité » dans votre charte ? », seuls 3 des 7 animateurs répondent positivement, et citent un axe biodiversité dans leur CFT. Ceci revient à trouver 4 axes orientés biodiversité parmi les 8 CFT représentées par les animateurs, avec en moyenne deux actions qui ciblent directement la biodiversité par axe donc par charte.

La question « Un groupe biodiversité s'est-il constitué ? » amène à une réponse plutôt surprenante quand on reconsidère les possibles orientations d'une CFT au vu des objectifs de multifonctionnalité forestière.

Seul un animateur sur les sept répond par l'affirmative, et précise encore que le groupe s'est constitué du fait d'un projet parallèle (autre projet dans le cadre de la SNB). Pourtant, plusieurs spécifient avoir des demandes des acteurs concernant la biodiversité, et notamment les forestiers, les associations et les élus communaux. On constate d'ailleurs que dans les commentaires qui suivent, les conclusions apportées précédemment sur les difficultés de prise en compte de la biodiversité dans le milieu forestier sont relayées par les animateurs.

*En conclusion, peu de Chartes ont pris en compte la biodiversité, dans leurs objectifs prioritaires de travail. Au-delà, et malgré la spécificité de la thématique, peu de groupes de travail se sont créés.*



## 5. Conclusion

Ce questionnaire interactif avait pour objectif de déterminer le niveau de connaissance et de prise en compte de la biodiversité sur les territoires de CFT. Celui-ci a reçu un taux de retour que nous pouvons considérer comme suffisant, 15 %, pour effectuer une analyse pertinente du sujet concerné.

Prioritairement rempli par les gestionnaires privées et publics des massifs forestiers de Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, par les élus de collectivité, les animateurs et les associations travaillant sur les territoires de Charte, il est tout d'abord constaté que le niveau de connaissance est très hétérogène, selon les métiers.

Les gestionnaires forestiers ainsi que les animateurs de Charte ont une connaissance autour de la biodiversité forestière, lié principalement à leur cursus, importante. Au contraire, ce sont vers les élus de collectivité qu'il faut axer le travail de formation et de sensibilisation.

Ce niveau de connaissance, même hétérogène, souhaite être développé par l'ensemble des personnes interrogées, à travers des lettres d'information, des sorties de terrain ainsi que des formations.

L'enjeu de prise en compte de la biodiversité au sein des territoires forestiers est considéré comme prioritaire pour la plupart des typologies d'acteurs interrogés. Les thématiques liées au tourisme, l'accueil du public en forêt, l'interface agriculture forêt et l'amélioration de la sylviculture sont considéré comme ayant le plus d'impacts sur la biodiversité.

Malgré cette objectivité et cette prise de conscience, un quart seulement des personnes interrogées ont déjà mis en œuvre des actions autour de la biodiversité. Une majorité d'acteurs, 54 %, n'ont donc pas et ne souhaite donc pas mettre en œuvre ce type d'action.

Les freins liés à la mise en œuvre d'actions de biodiversité sur les territoires de Charte sont clairement identifiés par les acteurs de la filière forêt bois, acteurs principaux de la valorisation et de la mobilisation des bois, objectif identifié comme première priorité en termes d'enjeux forestier.

Ces freins sont :

- Un manque de connaissance et de visibilité autour des actions à mettre en œuvre,
- Une lourdeur des réglementations en vigueur,
- Un surcoût potentiel trop important,
- Un manque de concertation,
- Des difficultés liées aux techniques et au changement de pratique.

Conscient de la plus-value de l'outil Charte sur leur territoire, l'appropriation de l'outil par les acteurs concernés participe à la mise en réseau et à la création de partenariats.

L'outil Charte peut et doit donc être un levier pour le développement des actions chartes prenant en compte les aspects de biodiversité en forêt.

Le projet pour la prise en compte de la biodiversité au sein des territoires de Charte a pour ambition de répondre à certains des freins identifiés. En effet, il apportera une visibilité sur les enjeux liés, et au-delà formera et informera les acteurs clés que sont les élus et partenaires, aux potentialités de prise en compte de la biodiversité dans les territoires forestiers.



## 6. Annexes

---

Annexe 1 : Questionnaire en ligne.....	17
Annexe 2 : Enjeux prioritaires selon les acteurs des territoires .....	23
Annexe 3 : Types d'actions pouvant prendre en compte les enjeux de biodiversité forestière, selon les acteurs interrogés.....	24



## Annexe 1 : Questionnaire en ligne

**Les différentes catégories d'acteurs ciblés sont:**

- Elus municipaux,
- Gestionnaire de la forêt (ONF et CRPF)
- Experts forestiers,
- Entrepreneurs de Travaux Forestiers
- Propriétaires forestiers privés,
- Coopératives forestières,
- Associations (locales, naturalistes, tourisimes...),
- Parc Naturels Régionaux et nationaux,
- animateurs de CFT.

Pour chaque catégorie d'acteur, le questionnaire comprend une partie générale (identification, questions globales) puis une partie spécifique avec des questions appropriées à l'action de chacun sur le territoire.

### Questionnaire en ligne à destination des acteurs des CFT

#### Préambule

Ce questionnaire sera réalisé via une interface internet et diffusé à l'ensemble des membres des comités de pilotages des CFT des régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-D'azur. L'objectif est d'appréhender d'abord assez largement la vision des différentes catégories d'acteurs vis-à-vis de la biodiversité forestière dans les chartes, pour ensuite mieux cibler des entretiens spécifiques en face-à-face, qui permettront de réellement cerner des indicateurs de biodiversité susceptibles d'être intégrés dans les méthodes de suivi-évaluation.

#### Introduction

*(Cette introduction sera celle présentant le questionnaire en ligne)*

Les Chartes Forestières de Territoire (CFT) sont des outils développés depuis plus de dix ans visant à valoriser la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt sur un territoire tout en faisant de la filière forêt-bois un atout de développement local. Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, l'État encourage la mise en œuvre de projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier, en particulier dans les CFT. En tant qu'animateurs des réseaux régionaux des CFT, les Communes forestières des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon s'associent pour la mise en œuvre d'un projet commun sur 18 mois. À travers le développement d'indicateurs de suivi-évaluation, l'objectif de ce projet est d'encourager la prise en compte de la biodiversité dans l'action des Chartes Forestières de Territoire.

Dans le cadre de ce projet, ce questionnaire vise ainsi à cerner votre degré de prise en compte de la biodiversité forestière dans le cadre de la mise en place ou de la réalisation de la Charte forestière de votre territoire.

Merci d'avoir pris le temps de venir répondre à ce questionnaire qui comporte une quinzaine de questions. Notez que vous pouvez enregistrer vos réponses pour y revenir plus tard si vous le souhaitez.



1. Partie générale (à destination de tous)
  - 1.1 CFT
  - 1.2 Biodiversité
2. Partie acteurs de CFT (envoi automatique de l'acteur aux questions le concernant)
3. Partie animateurs de la CFT

## 7. Partie générale

### 1) Dans votre région, à quelle CFT participez-vous ?

*Choix multiple des différentes CFT.*

#### À quel titre répondez-vous à ce questionnaire ?

*NB : pour les élus, veuillez cocher le plus large périmètre que vous représentez, et par la suite répondre par-rapport à ce périmètre.*

- Commune **(bis)**
- Intercommunalité / syndicat mixte **(bis)**
- ONF
- Expert forestier
- ETF
- Syndicat des propriétaires privés
- CRPF
- Coopérative forestière
- Association, union ou fédération (hors forestiers au sens strict)
- PNR
- Parc national
- Animateur de CFT

#### **2bis) Êtes-vous ?**

- Élu référent de la CFT (2.1)
- Élu (2.1)
- Technicien (2.6)

### 2) Coordonnées (organisme / nom / prénom / fonction / contact)

### 3) Sur une échelle de 1 à 5 relative à vos connaissances et votre maîtrise de la notion de biodiversité forestière (5 étant la note maximale), quelle note vous attribueriez-vous ?

*La question suivante n'est posée que si la note est supérieure ou égale à 3 :*

#### **4bis) D'où proviennent ces connaissances ?**

*Plusieurs réponses possibles*

- Études, formation
- Activité professionnelle (conférences, débats, ...)
- Intérêt personnel (hobby, passion, engagement, ...)
- Entourage
- Autre : .....



**4) Souhaiteriez-vous être plus amplement informé sur les aspects de biodiversité forestière ? Par quel biais ?**

*Plusieurs choix possibles et chacun appelle une question subsidiaire de fréquence : annuel / biennuel / trimestriel / mensuel*

- Présentations, conférences, débats
- Formations à thème
- Lettres d'informations régulières (format virtuel)
- Magazine, fascicule, bulletin (format papier)
- Sorties découvertes, visites
- Contact référent, site internet interactif
- Autre : .....

**7.1. Charte forestière de territoire (CFT)**

**5) De 1 à 9, et 1 étant l'enjeu le plus important, pourriez-vous hiérarchiser les différents enjeux forestiers cités ci-dessous sur votre territoire ?**

Amélioration et dynamisation de la sylviculture	Loisirs et tourisme
Transformation et valorisation des bois	Prévention des risques
Environnement et biodiversité	Regroupement du foncier
Valorisation des produits forestiers non ligneux	Agriculture et forêt
Mobilisation et commercialisation des bois	

**6) Depuis l'élaboration de votre CFT, avez-vous ressenti une plus-value autour de sa mise en œuvre ? Comment se traduit-elle ?**

- Considération des enjeux du territoire (précédemment cités) : .....
- Liens entre acteurs : .....
- Gouvernance : .....
- Mise en œuvre d'actions : .....
- Autre(s) : .....

**7) De manière globale, avez-vous des regrets à exprimer vis-à-vis de la CFT ?**

*Zone de texte libre*

**7.2. Biodiversité**

**8) Selon vous, parmi les enjeux cités, lesquels sont susceptibles d'intégrer des objectifs de biodiversité forestière ?**

Enjeux	Oui / Non	Préciser comment
Amélioration et dynamisation de la sylviculture		
Prévention des risques		
Loisirs et tourisme		
Transformation et valorisation des bois		
Valorisation des produits forestiers non ligneux		
Agriculture et forêt		
Mobilisation et commercialisation des bois		
Regroupement du foncier		
Autre : .....		



9) La CFT intègre-t-elle des mesures ou actions qui répondent à ces objectifs concernant la biodiversité forestière ? Répond-elle à d'autres objectifs de biodiversité forestière ?

10) Selon vous, comment s'articulent les politiques territoriales en place autres que la CFT par rapport à cette dernière sur le plan de la biodiversité en forêt ? Complémentarité / influences / redondances / je ne sais pas... ?

*Carte d'urbanisme / PLU / SCOT / PCET / Agenda 21 / Chartes de PN ou PNR / Je ne sais pas / Autre : .....*

## 8. Partie acteurs de CFT

1) Dans le cadre de la CFT, avez-vous pu mettre en œuvre des actions pour répondre aux problématiques liées à la biodiversité en milieu forestier ?

2) Envisagez-vous d'autres actions à venir dans ce cadre ? Préciser.

### 8.1. Élus de commune

1) Votre commune possède-t-elle des surfaces forestières ? Si oui, combien ?

*Oui / Non et zone de texte (ha)*

*Si oui seulement :*

2) Ces forêts sont-elles soumises à des mesures de protection réglementaires ou contractuelles ? Cela a-t-il un impact sur la gestion forestière ?

*Liste déroulante puis les questions découlent si la réponse « oui » est cochée.*

→ **Natura 2000 :**

OUI

NON

→ Impact sur la gestion

OUI

NON

→ Lequel ? :

Leviers :

- Soutien économique
- Suivi technique
- Organisation en réseau
- Autre : .....

Freins :

- Contraintes techniques
- Coûts de gestion augmentés
- Calendrier d'intervention modifié
- Autre : .....

→ Autres impacts : .....

**(Idem pour parc national, PNR, réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, forêt de protection, autre : .....) )**



## 8.2. Gestionnaires + Coopératives

### 1) Gérez-vous des forêts soumises à des mesures de protection réglementaires ou contractuelles ? Quel impact cela a-t-il sur la gestion forestière ?

*Les questions découlent si la réponse « oui » est cochée.*

→ **Natura 2000** :                     OUI                     NON

    Pour quel pourcentage de la surface totale gérée ? : ..... %

    → Impact sur la gestion                     OUI                     NON

    → Lequel ? :                     Leviers :

- Soutien économique
- Suivi technique
- Organisation en réseau
- Autre : .....

Freins :

- Contraintes techniques
- Coûts augmentés
- Calendrier d'intervention modifié
- Autre : .....

    → Autres impacts : .....

(Idem pour parc national, PNR, réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, forêt de protection, autre : .....) )

## 8.3. ETF + Coopératives + Gestionnaires + Privés

### 1) Quelles difficultés se posent quant à la prise en compte de la biodiversité dans votre activité ?

### 2) Quelles améliorations vous sembleraient possibles dans la prise en compte de la biodiversité en forêt ?

## 8.4. Organismes forestiers privés

### 1) Selon vous, comment les propriétaires privés envisagent-ils la biodiversité en forêt ?

*Note de 1 (faible) à 5 (fort)*

- Facilité de mise en œuvre
- Contraintes techniques
- Intérêt patrimonial à préserver
- Autre : ..... + commentaire

## 8.5. Associations, unions et fédérations

### 1) Quelles sont les principaux domaines d'intervention de votre organisme ?

*Plusieurs choix possibles*

- Nature, environnement
- Politique
- Social
- Culture, patrimoine
- Sports, loisirs
- Autre : .....



## 2) Par quels moyens intervenez-vous sur le territoire ?

*Plusieurs choix possibles*

- Sensibilisation, découverte, loisirs
- Formation
- Médiation
- Mise en réseau
- Lobbying
- Protection
- Autre : .....

### 8.6. PNR

1) Le PNR est-il maître d'ouvrage de la / les CFT ?

2) Comment s'articulent CFT et charte du PNR ? Plus précisément sur le thème de la biodiversité forestière ?

### 8.7. Intercommunalité

1) Votre organisme a-t-il des compétences environnementales ? Natura 2000 ?

2) Votre organisme est-il maître d'ouvrage de la / les CFT ?

3) Au vu des réflexions ou travaux déjà menés dans le cadre de l'élaboration ou de la réalisation de la CFT, diriez-vous que votre implication... ?

- Était initialement : *totale / forte / adaptée / modérée / faible / nulle*
- Est actuellement : *totale / forte / adaptée / modérée / faible / nulle*
- Va devenir : *totale / forte / adaptée / modérée / faible / nulle*

## 9. Partie animateurs de CFT

1) De combien de temps disposez-vous pour l'animation de la CFT ?

2) Avez-vous identifié des axes « biodiversité » dans votre charte ? Si oui, combien d'actions s'y réfèrent ?

*Axe : ..... Nombre d'actions : .....*

3) Un groupe biodiversité s'est-il constitué ? Sous quelle impulsion ?

4) Avez-vous des demandes de vos acteurs sur la thématique biodiversité forestière ? Si oui, lesquelles, et quels sont ces acteurs ?

5) Voyez-vous un frein à la prise compte de la biodiversité forestière sur votre territoire ? Lequel ?



## Annexe 2 : Enjeux prioritaires selon les acteurs des territoires

	Amélioration et dynamisation de la sylviculture	Prévention des risques	Loisirs et tourisme	Transformation et valorisation des bois	Valorisation des produits forestiers non ligneux	Agriculture et forêt	Mobilisation et commercialisation des bois	Regroupement du foncier
CRPF	100,00%	22,22%	33,33%	22,22%	55,56%	44,44%	66,67%	44,44%
Animateurs	71,43%	57,14%	85,71%	42,86%	71,43%	71,43%	57,14%	28,57%
ONF	85,71%	14,29%	71,43%	14,29%	28,57%	71,43%	42,86%	0,00%
Collectivités	47,06%	41,18%	47,06%	41,18%	29,41%	70,59%	29,41%	17,65%
Associations	46,15%	46,15%	30,77%	46,15%	53,85%	84,62%	53,85%	30,77%

« Selon vous, parmi les enjeux cités, lesquels sont susceptibles d'intégrer des objectifs de biodiversité forestière ? »

On peut constater que les enjeux liés au développement de la filière forêt-bois (exploitation, valorisation) restent prioritaires pour les acteurs gestionnaires de la forêt, mais au-delà pour l'ensemble des personnes interrogées, aussi bien les animateurs, les associations ainsi que les élus de collectivité, facteur clé de développement économique local au sein des territoires ruraux de Charte forestière de territoire.

Les animateurs de CFT montrent en effet un fort intérêt pour l'organisation de la filière de valorisation et de transformation du bois, tout comme les personnes répondant au titre de collectivité (communes – intercommunalités – syndicats mixtes). Pour autant, les intérêts pour la prise en compte de la biodiversité est faible pour les animateurs et relativement forte pour les élus de collectivités.

Les associations accordent une importance forte aux sujets environnementaux, mais considère pour autant que les objectifs en terme de transformation et de valorisation sont prioritaires.

Par ailleurs, la place de l'agriculture en forêt constitue un enjeu secondaire. De fait, le pastoralisme est généralement présent sur les périmètres de CFT, qui se situent le plus souvent dans des zones montagneuses plutôt rurales, où les interactions forêt – milieux naturel – pâtures sont importantes. Là encore, on retrouve un enjeu important du développement local.

On remarquera enfin que les enjeux d'accueil du public en forêt concernent plutôt les acteurs forestiers, d'avantage au contact du terrain (ONF et CRPF), de même que la problématique de regroupement du foncier qui s'inscrit principalement dans le domaine privé, et auquel les animateurs de CFT sont également particulièrement sensibles. La valorisation des produits forestiers non ligneux (liège, produits de cueillette, etc.) reste en marge des enjeux considérés. Ceci est à relativiser puisque certaines Chartes ont pour axes et objectifs prioritaire le développement de ces filières (CFT de la Subéaie catalane dans les Pyrénées Orientales ou CFT du Pays A3V dans les Alpes de Hautes-Provence par exemple).



## Annexe 3 : Types d'actions pouvant prendre en compte les enjeux de biodiversité forestière, selon les acteurs interrogés

CRPF	Priorité		
	Principale	Modérée	Faible
Mobilisation et commercialisation des bois	88,89%	0,00%	12,50%
Amélioration et dynamisation de la sylviculture	66,67%	22,22%	12,50%
Transformation et valorisation des bois	55,56%	44,44%	0,00%
Regroupement du foncier	33,33%	33,33%	37,50%
Agriculture et forêt	22,22%	22,22%	50,00%
Environnement et biodiversité	11,11%	55,56%	37,50%
Valorisation des produits forestiers non ligneux	11,11%	55,56%	37,50%
Loisirs et tourisme	11,11%	22,22%	62,50%
Prévention des risques	0,00%	44,44%	50,00%

ONF	Priorité		
	Principale	Modérée	Faible
Environnement et biodiversité	70,00%	30,00%	0,00%
Mobilisation et commercialisation des bois	60,00%	40,00%	0,00%
Transformation et valorisation des bois	60,00%	30,00%	10,00%
Prévention des risques	40,00%	20,00%	40,00%
Loisirs et tourisme	30,00%	50,00%	20,00%
Agriculture et forêt	20,00%	40,00%	40,00%
Amélioration et dynamisation de la sylviculture	10,00%	50,00%	40,00%
Regroupement du foncier	10,00%	40,00%	50,00%
Valorisation des produits forestiers non ligneux	0,00%	0,00%	100,00%

Animateurs de CFT	Priorité		
	Principale	Modérée	Faible
Transformation et valorisation des bois	100,00%	0,00%	0,00%
Mobilisation et commercialisation des bois	85,71%	14,29%	0,00%
Regroupement du foncier	42,86%	28,57%	28,57%
Agriculture et forêt	28,57%	42,86%	28,57%
Amélioration et dynamisation de la sylviculture	14,29%	57,14%	28,57%
Loisirs et tourisme	14,29%	0,00%	85,71%
Valorisation des produits forestiers non ligneux	14,29%	42,86%	42,86%
Prévention des risques	0,00%	28,57%	71,43%
Environnement et biodiversité	0,00%	85,71%	14,29%



Associations	Priorité		
	Principale	Modérée	Faible
Transformation et valorisation des bois	60,48%	25,00%	8,33%
Environnement et biodiversité	54,29%	40,48%	8,33%
Amélioration et dynamisation de la sylviculture	41,43%	40,48%	16,67%
Agriculture et forêt	34,29%	29,76%	33,33%
Mobilisation et commercialisation des bois	33,81%	30,95%	33,33%
Valorisation des produits forestiers non ligneux	28,10%	21,43%	50,00%
Prévention des risques	26,67%	38,10%	41,67%
Regroupement du foncier	13,81%	25,00%	58,33%
Loisirs et tourisme	7,14%	48,81%	50,00%

Collectivités	Priorité		
	Principale	Modérée	Faible
Mobilisation et commercialisation des bois	59,09%	19,29%	20,00%
Transformation et valorisation des bois	40,91%	43,81%	15,00%
Prévention des risques	40,91%	25,00%	35,00%
Environnement et biodiversité	36,36%	55,00%	10,00%
Amélioration et dynamisation de la sylviculture	31,82%	39,05%	25,00%
Agriculture et forêt	27,27%	54,05%	15,00%
Regroupement du foncier	22,73%	9,52%	70,00%
Valorisation des produits forestiers non ligneux	22,73%	29,52%	45,00%
Loisirs et tourisme	18,18%	24,76%	65,00%

